

224C2670
FR0000051732-FS0935

13 décembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ATOS SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 décembre 2024, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 décembre 2024, indirectement par l'intermédiaire de la société BofA Securities, Inc. qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE et détenir indirectement 24 752 285 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 0,04% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ATOS SE sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions ATOS SE détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

¹ Sur la base d'un capital composé de 63 175 046 985 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.